

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ajax Sans Traces  
B02904820007

Code du produit : 200000030705

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant tout usage formulé pour usage domestique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GABA Schweiz AG,  
Grabetsmattweg, Therwil, Switzerland, CH-4106.

Téléphone :  
Switzerland:- +41 (0) 61 - 4156600

Téléfax :  
+41 6 14 15 60 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : colgate\_sds@colpal.com

colgate\_sds@colpal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Global-CHEMTREC- +1 703-741-5970  
Switzerland: +41 - 145 (Swiss Toxicological Information Centre)  
CHEMTREC Switzerland (Zurich): +(41)- 435082011  
Global-CHEMTREC- +1 703-741-5970

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
3-butoxy-2-propanol	5131-66-8 225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527- 28	Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319	>= 1 - < 3
alcool éthylique	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-0000	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319	>= 1 - < 3
AMMONIUM HYDROXIDE	1336-21-6 215-647-6 007-001-01-2	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Aquatic Acute1; H400	>= 0,25 - < 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	04.04.2018	660000004238	02.03.2017
			Date de la première version publiée:
			02.03.2017

		Aquatic Chronic2; H411	
--	--	---------------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	04.04.2018	660000004238	02.03.2017
			Date de la première version publiée:
			02.03.2017

---

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits de nettoyage

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
alcool éthylique	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	04.04.2018	660000004238	02.03.2017
			Date de la première version publiée:
			02.03.2017

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	clair
pH	:	10,9
Point d'éclair	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

**Composants:**

**3-butoxy-2-propanol:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): > 3,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: Pas d'information disponible.  
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Pas d'information disponible.

### alcool éthylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.470 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 124,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: Pas d'information disponible.  
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 15.800 mg/kg  
Méthode: Pas d'information disponible.

### AMMONIUM HYDROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 350 mg/kg  
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Composants:

##### **3-butoxy-2-propanol:**

Résultat: Irritant pour la peau.

##### **alcool éthylique:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

##### **AMMONIUM HYDROXIDE:**

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Composants:

##### **3-butoxy-2-propanol:**

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **alcool éthylique:**

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **AMMONIUM HYDROXIDE:**

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composants:

##### **3-butoxy-2-propanol:**

Voies d'exposition: Inhalation

Remarques: Donnée non disponible

Voies d'exposition: Dermale

Remarques: Donnée non disponible

##### **alcool éthylique:**

Voies d'exposition: Inhalation

Remarques: Donnée non disponible

Voies d'exposition: Dermale

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **AMMONIUM HYDROXIDE:**

Voies d'exposition: Inhalation

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Voies d'exposition: Dermale

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble. Cependant, cette formule a été examinée par des experts en toxicologie du Département sécurité des produits de la compagnie Colgate-Palmolive et elle est considérée comme sûre pour l'usage auquel elle est destinée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

Cette analyse a pris en considération les informations disponibles en matière de sécurité, y compris celles sur les ingrédients individuels, les formules similaires et les interactions potentielles entre les ingrédients. Cette analyse est une composante du procédé de détermination des dangers employé pour préparer les instructions de la rubrique 3 de la FS.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **3-butoxy-2-propanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 560 - 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 560 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

##### **alcool éthylique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 5.012 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

### **AMMONIUM HYDROXIDE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,05 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Donnée non disponible:

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

#### **3-butoxy-2-propanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

#### **alcool éthylique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### **AMMONIUM HYDROXIDE:**

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

#### **3-butoxy-2-propanol:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,2

#### **alcool éthylique:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	04.04.2018	660000004238	02.03.2017
			Date de la première version publiée:
			02.03.2017

---

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14

### AMMONIUM HYDROXIDE:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,66

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1 Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable()

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

organiques persistants

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,96 %

Autres réglementations:

Règlement (CE) n ° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques;

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Ajax Sans Traces

*Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.*

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	04.04.2018	660000004238	Date de la première version publiée: 02.03.2017

---

ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR